



## 20h00 de France 2

# **On ne veut pas de toi dans la secte !**

**Voici l'histoire édifiante d'un grand reporter, chevronné et respecté de tous. Sauf de la petite secte qui est à la tête du 20h00 de France 2. Son chef de service lui a signifié qu'aucune de ses propositions de reportage ne serait acceptée désormais par la rédaction en chef de cette édition.**

Quel crime irréparable a commis ce confrère ? Il a eu le tort d'accepter une mission d'audit de la rédaction, et de la mener à bien. Cette mission lui a été confiée par la pédégère à la suite de la motion de défiance, massivement votée contre le directeur de l'information Michel Field.

Son rapport, jamais rendu public malgré les multiples demandes, aurait-il été trop proche de la dure et triste réalité ?

« Le 20h00 veut ça » ou « le 20h00 ne veut pas ça » ; voilà le principe simple, réducteur et sans appel qui régit actuellement le contenu du 20h00 de France 2. Cette volonté s'exerce de façon tyrannique. Le sujet de chaque journaliste doit coller exactement aux préconçus et préétablis des responsables qui l'ont "commandé".

L'actualité sur le terrain est différente ? Deux solutions :

- Le journaliste accepte tous les changements à effectuer avant diffusion, même les plus improbables. Parfait, il ou elle fera partie des élu(e)s.
- Le journaliste refuse des changements de fond, qui ne correspondent ni aux faits ni à son intime conviction professionnelle ? Des critiques lui seront alors faites sur la forme : vieillotte, dépassée, ne correspondant plus à "l'écriture du 20h00". On lui donnera peut-être une ou deux autres chances mais il est près du bannissement !

C'est ainsi que nombre de journalistes aux talents reconnus, aux contacts solides et aux sources essentielles sont victimes des interdits d'une petite coterie qui a véritablement confisqué ce JT, au service exclusif de ses incontestables certitudes. Par exemple : il n'y aura pas de « Brexit », et Donald Trump ne sera pas élu.

La question du "blacklistage" de notre confrère a été posée par le SNJ au cours du C.E. Réponse de la direction : « *L'équipe en charge du 20H de France 2 sélectionne les sujets proposés en fonction de la ligne éditoriale définie à son cahier des charges. Les choix opérés sont exclusivement basés sur des critères éditoriaux* ». Un déni total de l'existant. Le journaliste est considéré comme mauvais puisque, malgré sa très grande et belle expérience, reconnue par ses pairs, il se révélerait tout-à-fait récemment incapable de comprendre une ligne éditoriale !

Le SNJ est scandalisé par cet aveuglement coupable. Nous exigeons de la présidence de France Télévisions qu'elle intervienne ; elle ne peut pas se retrancher lâchement dans le silence après avoir missionné notre confrère pour un audit qui visait à apaiser la situation.

**Le SNJ condamne cette politique de confiscation approuvée de l'information, car c'est la qualité et le pluralisme qui sont en cause. Le Service Public mérite mieux que ces petits calculs, ces basses vengeance, ces conceptions étriquées et tordues. L'information est sa première mission. Sa qualité est une obligation et un engagement pour notre actionnaire que sont les téléspectateurs.**

Paris, le 9 décembre 2016

---

SNJ France Télévisions

Pièce D 142 – e-mail : [snj@francetv.fr](mailto:snj@francetv.fr)

Raoul Advocat : 06 22 69 30 14 – Muriel Demguilhem : 07 77 00 70 56 – Serge Cimino : 06 17 55 53 82

Retrouvez-nous sur : Twitter [@SNJ\\_FTV](https://twitter.com/SNJ_FTV) et Facebook : [Snj.ftv](https://www.facebook.com/Snj.ftv)